

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

M22- 0022025

146216

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05918 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : FARISS Mohamed

Date de naissance : 12.07.1961

Adresse : 239, Rue TAZARINS Casablanca 20000

Tél. : 06.06.51.12.12 Total des frais engagés : 1400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Nabil EL KOUHEN

Ophtalmologiste

54, Bd. Rachidi - Casablanca

Tél : 0522 22 40 22 / 0522 22 62 22

Date de consultation : 02.01.2023

Nom et prénom du malade : FARISS Mohamed Age: 62

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

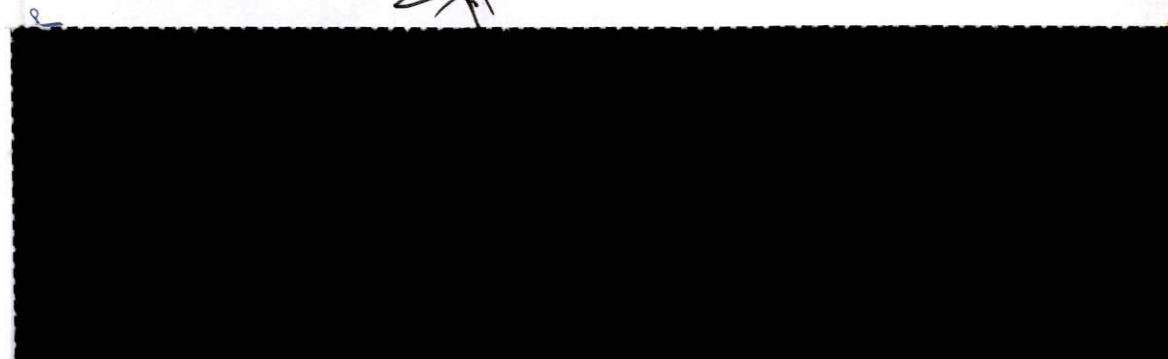
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 02.01.2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Attestant le Paiement des Actes
21/11/23	C2		300	 <b>DR. RACHID EL KOUHEN</b> <b>Chirurgien-Dentiste</b> <b>0522 22 40 22 / 0522 22 62 22</b>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE TAGHZOUT Opticien Optométriste N°13 Rue Aglou cite Hassani Inzegane à l'Institut Supérieur CESOA de Baxelle 05 28 83 42 62	17/01/2023					045015146 OPTIQUE TAGHZOUT Opticien Optométriste N°13 Rue Aglou cite Hassani Inzegane à l'Institut Supérieur CESOA de Baxelle 05 28 83 42 62

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient									
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>								
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>								
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>								
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>											
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>		25533412	21433552	00000000	00000000	00000000	00000000	35533411	11433553	Coefficient des travaux <input type="text"/>	
25533412	21433552											
00000000	00000000											
00000000	00000000											
35533411	11433553											
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>									
	DATE DU DEVIS <input type="text"/>											
	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>											

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Nabil EL KOUHEN**  
Ophtalmologiste  
Chirurgie vitréo - rétinienne  
Maladies et Chirurgie des yeux  
Ancien Chef de Clinique Assistant  
des Hôpitaux de Nancy

الدكتور نبيل الكوهن  
طب العيون  
أمراض و جراحة الشبكة  
أمراض وجراحة العيون  
داخلي سابقًا بمستشفيات نانسي

Casablanca, le 02 janvier 2023

FARISS MOHAMED

Monture + verres correcteurs  
Organiques Antireflets

VL :  $OD = -0.75$  (- 3.00 à 85°)  
 $OG = +5.00$  (- 3.00 à 105°)

**OPTIQUE TAGHZOUT**  
Opticien Optométriste  
N°11 Rue Aglou cite Hassan Inzegar, 2  
Diplôme de l'Institut Supérieur CESOA de Bruxelles  
tel: 05 28 83 42 62

**Docteur Nabil EL KOUHEN**  
**Ophthalmologiste**  
**4 Bd. Rachid - Casablanca**  
**Tel. n° 22 40 21 07**

**Docteur Nabil EL KOUHEN**

Ophtalmologiste

Chirurgie vitréo - rétinienne

Maladies et Chirurgie des yeux

Ancien Chef de Clinique Assistant  
des Hôpitaux de Nancy

**الدكتور نبيل الكو亨**

طب العيون

أمراض و جراحة الشبكة

أمراض و جراحة العيون

داخلي سابقًا بمستشفيات نانسي

**CASABLANCA, Le lundi 02 janvier 2023**

**HONORAIRES :**

Mr FARISS MOHAMED

**Acte : Consultation : C2.**

**Montant : 300 DHS ( TROIS CENTS DHS ).**

*Docteur Nabil EL KOUHEN  
Ophtalmologiste  
54, Bd. Rachidi - Casablanca  
Tél : 0522 2240 22 / 0522 22 62 22*

# Optique Taghzout

FACTURE N°

0051/23



**Nom** : FARISS  
**Prénom** : MOHAMED  
**Date** : 17/01/2023

Verre :V LOIN	ORGANIQUE BLEU CUT			PRIX
	SPH	CYL	AXE	
O-D	-.75	-.300	85°	400.00
O-G	+.500	-.300	105°	400.00

ADD ODG  
MONTURE OPTIQUE LOOK 300.00

Vision de Prés

Verre:V PRES	SPH	CYL	AXE	PRIX
O-D				
O-G				

MONTURE OPTIQUE  
TOTAL 1100.00

ARRET LA SOMME MILLE CENT DIRHAMS °/°

MODE DE REGLEMENT PAYEMENT ESPECE

**IDENTIFIANT COMMUN DE L'ENTREPRISE** 000505825000034

I F = 76943459

TAGHZOUT OPTIQUE RUE AGLOU CITE HASSANI N° 13 TELEPHONE 0528-83-42-62  
PATENT N° 49331260. // REGISTRE DU COMMERCE N° 10342

OPTIQUE TAGHZOUT  
Opticien Optométriste  
N° 13 Rue Aglou cite Hassani La Regane  
Diplômé de l'Institut Supérieur CESOA de Bruxelle  
Tél: 05 28 83 42 62  
045015146